

[retour](#)

Débat sur l'asile au Conseil des Etats: Amnesty dénonce des informations erronées

Amnesty International dénonce le tour de vis à la Loi sur l'asile donné aujourd'hui par le Conseil des Etats, un durcissement qui va au-delà des propositions du Conseil fédéral.

Amnesty International tient à rectifier des informations erronées qui ont été données aux parlementaires par le chef du Département de Justice et Police. Christoph Blocher a en effet prétendu que le principe de non-refoulement était appliqué de façon rigoureuse et que son département n'avait connaissance que d'un seul cas de personne arrêtée suite à un renvoi de Suisse. Or, Amnesty International a connaissance d'au moins 3 cas de personnes mises en détention suite à leur renvoi de Suisse, dont un Kurde de Syrie arrêté le 23 février dernier, il y a moins d'un mois. De plus, Amnesty International est intervenue sur de nombreux dossiers où le principe de non-refoulement avait été violé par l'Office fédéral des migrations et par la Commission de recours en matière d'asile et c'est seulement suite à l'intervention de l'organisation que les personnes concernées n'ont finalement pas été renvoyées.

Enfin, Amnesty International confirme que des personnes torturées n'ont pas obtenu le statut de réfugiés, contrairement aux propos tenus devant le Conseil des Etats par le chef du DFJP.